

**Zeitschrift:** Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse  
**Herausgeber:** Aînés  
**Band:** 18 (1988)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Un monument... un homme : Pierre Péquignat (1669-1740)

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

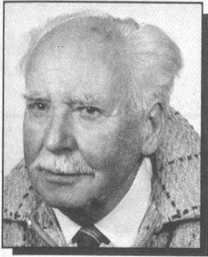
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## UN MONUMENT... UN HOMME



**Aînés:** Dis-moi, Francis, pour toi, le nom de **Courgenay** évoque-t-il quel- qu'un ou quelque chose? **Francis:**...une chanson du temps de la Mob! Les paroles m'en reviennent: «La petite Gilberte de Courgenay qui connaît trois cent mille soldats et tous les officiers...»

– Bravo! mais t'est-il arri- vé de passer à **Courge- nay?**

– Oui, je crois, mais il y a longtemps. Nous allions à **Porrentruy**.

– As-tu remarqué, sur la place, le monument à la mémoire de **Pierre Péqui- gnat, chef des commis d'Ajoie, mort pour la liber- té en 1740?**

– Ni vu, ni connu, mais je sens que tu brûles d'en parler.

– Exact! Alors asseyons- nous et trinquons à notre vieille amitié! Je ne t'apprendrai rien en te disant que les Jurassiens ont la tête aussi dure que la nô- tre, à nous Fribourgeois. D'où leur histoire agitée. Ainsi, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, catholiques et protes- tants se querellaient pour des riens. Tiens, un exemple: les Réformés s'indignaient de voir, sur leurs terres, un meunier et un garde-forestier entrer à l'église le dimanche plutôt qu'au temple. Et, bien sûr, il en allait de même dans les villages restés catholi- ques.

Depuis la Réforme, les évêques de Bâle résidaient à **Porrentruy**. Non seule- ment ils restent fermés aux idées politiques nou- velles mais entendent maintenir et même réta- blir tous leurs droits de souverains absolus. Car, ne l'oublie pas, ils sont

aussi «souverains» puis- que évêques et princes du Saint-Empire. La crosse et l'épée!

D'où colère et protesta- tions de leurs... sujets des deux confessions. En 1720, la situation devint explosive après que le prince-évêque **Jean- Conrad de Reinach** eut fait savoir qu'il annulait les anciennes franchises, cou- tumes et libertés accor-

## Pierre Péquignat (1669-1740)

dées autrefois. On fit ap- pel aux cantons suisses (eux aussi profondément divisés), au roi de France et même à l'empereur Habsbourg.

Quelqu'un tira d'un coffre de vieux parchemins éta- blissant «franchises, ac- cords, droits, usances». Il apparut bientôt que ces documents étaient, pour le moins, douteux.

Comme tu le vois, Fran- cis, il y aurait là matière à un feuilleton télévisé.

– Et **Pierre Péquignat** dans tout cela?

– J'y arrive. Sache d'abord que **Pierre Péqui- gnat** était un paysan de **Courgenay**. Sans être vrai- ment riche il était «à son aise», possédait une belle maison et jouissait de l'es-

On dit que **Péquinat**, alors âgé de soixante ans, était un homme de haute taille, au visage fortement mar- qué d'un nez aquilin. C'est ainsi du moins que J. Kaiser l'a sculpté en 1914.

**Pierre Péquignat** savait parler à la foule ajoulote et ceci dans un patois savou- reux. Très vite, il fut le plus écouté des «com- mis». On attendait beau- coup de lui, sans doute trop, car ici on se trouve devant un drame psycho- logique. Si **Pierre Péqui- gnat** détestait le prince, il restait, catholique fer- vent, paralysé devant «son» évêque.

D'où ses hésitations, ses tergiversations qui, peu à peu, détachèrent de lui beaucoup de ses parti- sans.

Informé par ses espions, le prince-évêque l'assigne à comparaître. **Péquignat** refuse. Jean-Conrad de Reinach le fait arrêter et amener à Porrentruy.

Des juges à la solde du «maître» le condamnent à être «conduit au lieu du supplice, où il aura la tête tranchée puis plantée sur une fourche patibulaire et son corps écartelé.»

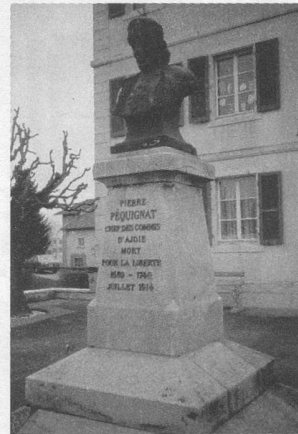
La sinistre exécution eut lieu à la lueur des torches dans la nuit du 30 au 31 octobre 1740, veille de la Toussaint.

D'une fenêtre de son châ- teau, le prince-évêque as- sista au supplice de **Pierre Péquignat** et de ses amis **Frideloz Lion** et **Jean- Pierre Riat**.

L'échafaud – parlante me- nace – fut laissé dressé de- vant l'Hôtel de Ville de Porrentruy jusque avant la Fête-Dieu 1741.

L.-V. D.

(Photo L.-V. Defferrard)



time générale. Rien d'étonnant dès lors de le voir figurer parmi les dou- ze «commis», nous diri- rions aujourd'hui dépu- tés, élus par les paysans au cours d'une séance noc- turne tenue à la mi-août 1730.

La tâche de ces «commis» était de défendre les droits acquis et de soutenir les revendications.